



ÉLECTIONS 2026

Nouvelles instances du SDEC ÉNERGIE Comment ça marche ?

PAGES 6 à 7



TRANSITION PAGES 2 et 3

AVEC SOLISDEC
LE SDEC ÉNERGIE EXPÉRIMENTE
LES OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES



SUR LE TERRAIN PAGE 8

TROUVILLE-SUR-MER
UN NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR
UNE ENTRÉE DE VILLE REMANIÉE

EN CLAIR PAGE 5

BUDGET 2026
DANS UN CONTEXTE DIFFICILE,
LE SDEC ÉNERGIE CONFIRME
SES ENGAGEMENTS

PAROLE À... PAGE 11

GUILLAUME PORTRON
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL CALVADOS
D'ENEDIS



ÉDITORIAL

L'ÉNERGIE DE L'ENGAGEMENT COLLECTIF

Au terme de ce mandat, dans un contexte international instable qui rappelle combien l'énergie est un enjeu stratégique, l'action publique locale demeure essentielle. La dynamique engagée en faveur des énergies renouvelables, l'accompagnement des communes dans leurs projets et la conduite des travaux sur les réseaux – cœur de notre métier – traduisent cette mobilisation quotidienne du SDEC ÉNERGIE au service des territoires.

Les tempêtes ont éprouvé nos infrastructures. Elles ont aussi confirmé l'importance du partenariat, notamment à travers l'accord de méthode conclu avec ENEDIS afin de renforcer coordination et réactivité au bénéfice des habitants.

Malgré un cadre budgétaire exigeant, la priorité reste claire : sécuriser, moderniser et préparer l'avenir. Alors que s'ouvre une nouvelle étape de la vie démocratique locale, l'engagement de notre syndicat auprès de ses collectivités adhérentes continuera de s'inscrire dans cet esprit de responsabilité et de coopération, avec confiance dans l'avenir de nos territoires.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



AVEC SOLISDEC

Le SDEC ÉNERGIE expérimente les ombrières photovoltaïques

Grâce à la société de projet SolisDEC, cinq projets d'ombrières photovoltaïques vont voir le jour dans le Calvados. Mais, changement de réglementation nationale oblige, le modèle économique va devoir évoluer pour accompagner d'autres projets.

Les parkings changent de visage. Désormais, un certain nombre se recouvrent d'un toit un peu particulier, fait de panneaux solaires. On les appelle des ombrières photovoltaïques. Depuis la loi APER (Accélération de la production d'énergies renouvelables) du 10 mars 2023⁽¹⁾, les parcs de stationnement supérieurs à 1500 m² ont l'obligation de se couvrir d'installations photovoltaïques selon des modalités assouplies récemment (lire l'encadré page 3).

Le SDEC ÉNERGIE a rapidement affiché ses ambitions au service de ses adhérents : accélérer la production d'énergies renouvelables tout en maîtrisant la facture énergétique des collectivités locales ; valoriser les ressources et infrastructures locales en lien étroit avec les collectivités et au bénéfice du territoire ; aider les collectivités à répondre à leurs obligations réglementaires tout en apportant de nouveaux services aux populations. Pour cela, en 2024, le SDEC ÉNERGIE a créé (à hauteur de 25 % du



Depuis 2023, les parcs de stationnement supérieurs à 1500 m² ont l'obligation de se couvrir d'installations photovoltaïques pour au moins la moitié de leur surface. Ici, à Falaise.

LES 5 PROJETS VALIDÉS

Ombrières construites en attente de raccordement :

Falaise : parking du complexe sportif sur 1 600 m² (puissance : 175 kWc) avec 45 places.

Les Monts d'Aunay : parking Place du marché sur 800 m² (370 kWc) avec 69 places.

Ombrières en attente d'obtention de l'emprunt avant d'engager les travaux :

Vire-Normandie : parking de la salle des fêtes de Vaudry (251 kWc).

Thury-Harcourt-Le-Hom : parking salle Gringore (332 kWc).

Laize-Clinchamps : parking de la salle des fêtes de Laize-la-Ville (99 kWc).



Cinq projets ont été validés dans le Calvados.

capital), avec SeeYouSun (51 %) et Énergie Partagée Investissement (24 %), la société SoliSDEC pour réaliser des ombrières photovoltaïques.

Le soutien au photovoltaïque s'est fortement réduit

Une grappe de cinq projets, pour une puissance totale de 1,2 MWc, a pu être sécurisée (*lire ci-dessus*) pour un coût total d'investissement et d'exploitation de plus de 2,4 millions d'euros. Avec ce modèle de partenariat pour massifier les projets, la volonté du SDEC ÉNERGIE était d'expérimenter une opération groupée d'installations photovoltaïques de moyenne puissance sur le foncier des collectivités du Calvados, essentiellement en ombrières de parkings, mais aussi d'expérimenter un modèle économique

permettant aux collectivités de bénéficier de l'électricité produite. Avantage de l'opération : aucun financement n'était demandé à la collectivité pour la pose des installations.

Mais, avec la révision, en octobre 2025, de l'arrêté S21 qui permettait d'obtenir un tarif d'achat de l'électricité produite, facilitant le financement bancaire, le soutien au photovoltaïque s'est fortement réduit. Le SDEC ÉNERGIE a donc engagé une réflexion pour mettre au point un nouveau modèle économique (*lire ci-contre*). □

⁽¹⁾ Le texte favorise le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols.

⁽²⁾ Il en est de même pour les bâtiments non résidentiels d'une emprise au sol supérieure à 500 m².

RÉVISION DE L'ARRÊTÉ S21 LE SDEC ÉNERGIE RÉFLÉCHIT À UN NOUVEAU MODÈLE

Avec la fin du tarif d'achat garanti (arrêté S21) pour les installations supérieures à 100 kWc, le dispositif prévu pour les ombrières photovoltaïques mené par le SDEC ÉNERGIE ne pourra pas être reproduit en l'état.

Pour mémoire, l'arrêté S21, publié le 6 octobre 2021, permettait aux installations photovoltaïques de petite et moyenne puissance (moins de 500 kWc) de bénéficier d'un tarif d'achat garanti sur 20 ans, garantissant une valorisation de l'énergie produite à long terme et facilitant l'obtention de financements bancaires. EDF Obligation d'Achat (EDF OA), qui gère les contrats S21, est chargé, pour le compte de l'État, d'acheter l'électricité produite par les installations éligibles à l'arrêté S21. Depuis septembre 2025, seules les installations ≤ 100 kWc restent éligibles au S21, mais avec des tarifs en constante baisse.

Pour les installations de moyenne puissance comme les ombrières, un nouveau mécanisme d'appels d'offres concurrentiel a été mis en place, qui impose de repenser les modèles économiques, souvent fragiles. L'outil d'investissement d'une SEM, actuellement à l'étude par le SDEC ÉNERGIE, pourrait, sous réserve de sa création, investir à l'avenir sous d'autres formes dans de nouveaux projets.

DE NOUVEAUX DÉLAIS ACCORDÉS POUR COUVRIR LES PARKINGS

La loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement d'octobre 2025 est venue assouplir les modalités initiales de la loi APER de 2023. Désormais, il est possible de combiner installations photovoltaïques et plantations d'arbres pour couvrir au moins la moitié de la surface des parcs de stationnement de plus de 1 500 m², et les échéances applicables ont été modifiées avec l'octroi d'un délai supplémentaire. Ainsi, pour les parcs supérieurs à 10 000 m², l'obligation est passée du 1^{er} juillet 2026 à 2028. De même, pour les parcs inférieurs à 10 000 m², l'obligation du 1^{er} juillet 2028 a été repoussée à 2030. Des amendes de 20 000 € ou de 40 000 € pouvaient être dressées.



Dans le Calvados, à la suite de la tempête Ciarán de novembre 2023, les dégâts ont été significatifs avec plus de 60 000 habitants privés d'électricité.

© Enedis

POUR RÉDUIRE L'IMPACT ET LA DURÉE DES COUPURES

Après CIARÁN : un nouvel accord avec Enedis

À la suite de la tempête Ciarán, le SDEC ÉNERGIE a conclu un accord de méthode avec Enedis. Ce dernier va consacrer une enveloppe exceptionnelle de 24 millions d'euros aux travaux sur les réseaux électriques dans le Calvados.

Le 2 novembre 2023, le passage de la tempête Ciarán sur la Normandie est resté dans les mémoires avec des vents exceptionnels, « d'une ampleur inégalée en Normandie », selon Météo France. Dans le Calvados, les dégâts ont été significatifs avec des dizaines de milliers d'habitants privés d'électricité (*lire en encadré*).

Au lendemain de cet épisode, le SDEC ÉNERGIE a demandé une étude à Enedis pour identifier les secteurs et les ouvrages sensibles. De son côté, le concessionnaire a décidé de lancer son projet « Résilience post-Ciarán ». Son objectif ? Réduire l'impact et la durée des coupures lors d'événements exceptionnels sur le département.

Au final, les deux parties ont signé un texte fin décembre 2025, appelé « Accord de méthode ». « Il vise à instaurer une coopération renforcée entre le SDEC ÉNERGIE et Enedis par des choix

d'investissement et une coordination accrue », explique Stéphane Lebarbier, directeur général adjoint au SDEC ÉNERGIE en charge des réseaux et de la transition énergétique.

24 millions d'euros hors PPI

Pour faire simple, sur la Haute-tension (HTA), où les dégâts furent importants sur le réseau aérien en raison majoritairement de chutes d'arbres ou/et de branches, Enedis interviendra. Sur le réseau Basse-tension (BT), où les dégâts ont été tout aussi importants, où les communes à forte prédominance de fils nus (le réseau le plus ancien) ont été les plus impactées, le SDEC ÉNERGIE sera à la manœuvre avec des aides allant de 60 % à 100 % pour les communes. Pour cela, Enedis va consacrer une enveloppe dédiée et sécurisée de 24 millions d'euros jusqu'en 2030, hors Planification Pluriannuelle

des Investissements (PPI) dans le cadre du schéma directeur. L'état d'esprit de la nouvelle convention se résume en deux mots clés : dialogue et transparence. Un planning et des points trimestriels sont prévus. Les premiers travaux seront lancés dès cette année 2026. Pour les secteurs les plus urgents, de premières interventions ont commencé. □

11 JOURS POUR TOUT RACCORDER

Au plus fort de la crise, 65 000 clients ont été privés d'électricité dans le Calvados. Si environ 85 % des abonnés ont pu être rétablis en 48 h, la réalimentation de tous les clients, malgré les renforts anticipés et performants de la Force d'Intervention Rapide Électricité (FIRE), a nécessité 11 jours.

BUDGETS 2026

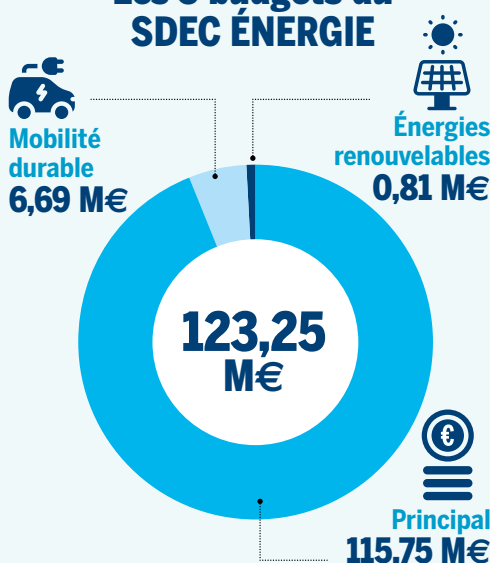
Dans un contexte difficile, le SDEC ÉNERGIE confirme ses engagements

Le 24 février dernier, le comité syndical a doté le SDEC ÉNERGIE de ses nouveaux budgets à hauteur de 123 M€. Dans une période de fortes incertitudes au niveau national comme international, le syndicat entend soutenir les collectivités avec 67 M€ en section d'investissement.

Avec une situation géopolitique internationale instable, des gouvernements fragiles et deux années électorales qui vont se succéder (2026 et 2027), les élus des collectivités territoriales ne bénéficient pas d'une grande visibilité et plus particulièrement de leur marge budgétaire (dotations de l'État). « Dans ce contexte, nous entendons poursuivre la dynamique d'investissement portée en 2025 dans l'intérêt des collectivités territoriales, des usagers et des acteurs économiques locaux », explique Jérôme Daniel, DGA ressources et concessions au SDEC ÉNERGIE.

Les 67 M€ inscrits en section d'investissement ont pour objectifs de poursuivre l'amélioration des réseaux de distribution publique d'électricité (renforcement, extension, effacement), d'intensifier la rénovation énergétique des installations d'éclairage public, de développer la vidéoprotection, de continuer le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et de renforcer l'accompagnement en matière de rénovation énergétique (dispositif CEP 3 et programmes PROGRES, SPRINT et SOLENE). Par ailleurs, le syndicat entend devenir un acteur majeur de la production d'énergies renouvelables (participation à la création d'une SEM, installation de panneaux solaires, construction de réseaux de chaleur). □

Les 3 budgets du SDEC ÉNERGIE



Les principales sources de recettes réelles

20 M€ sont issus de la participation des collectivités territoriales dans le financement des projets.

10,5 M€ viennent de l'accise sur l'électricité (anciennement TICFE) payés par les consommateurs (particuliers, entreprises et collectivités).

5 M€ proviennent des redevances gaz et électricité dans le cadre des contrats de concession de distribution avec Enedis, Primagaz, Antargaz Energies et GRDF.

3 M€ sont liés au FACÉ (Fonds d'allègement des charges d'électrification). Dotation versée par l'État pour moderniser les réseaux d'électricité en zones rurales. Rappelons que le FACÉ se montait à 6,5 M€ en 2018.

Les dépenses de la section d'investissement :

67 M€ dont :



42,5 M€ sur les réseaux d'électricité (extension et modernisation) et l'éclairage public (extension, modernisation, vidéo protection, renouvellement des vieux candélabres).



7,5 M€ d'investissement en faveur de la transition énergétique avec notamment deux grands dispositifs de rénovation énergétique : Conseil en Énergie Partagé « CEP3 » (service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine des collectivités) et programme « Progrès » en faveur de la rénovation énergétique des écoles.



ÉLECTIONS 2026

Nouvelles instances du SDEC ÉNERGIE Comment ça marche ?

Suite aux élections des 15 et 22 mars derniers, les conseils municipaux et communautaires des collectivités membres du SDEC ÉNERGIE vont désigner les délégués qui siégeront au sein des différentes instances du syndicat. Explications !

Les nouveaux conseils municipaux et communautaires nouvellement en place ont respectivement jusqu'au 16 et 30 avril pour désigner chacun 2 délégués titulaires au sein des 17 commissions locales d'énergie (CLE) du SDEC ÉNERGIE, dont le périmètre correspond à celui des EPCI. Les nouvelles CLE réparties sur l'ensemble du territoire (*voir carte ci-contre*) se réuniront entre le 27 avril et le 11 mai afin d'élire leurs représentants au comité syndical qui comprendra ainsi 151 membres : 83 représentants des communes hors Caen la mer, 60 issus de la communauté urbaine de Caen la mer (CUCM), 3 des communes de la CUCM membres du SDEC ÉNERGIE par transfert direct d'une compétence à la carte et 5 représentants des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

Le comité syndical est l'un des organes structurants du syndicat avec le bureau syndical et les 17 commissions locales d'énergie. Le comité se réunit à minima 4 fois par an. Il délibère et vote les projets les plus importants du SDEC ÉNERGIE, tels que le budget, les aides financières, l'exercice des compétences, les contrats de concessions...

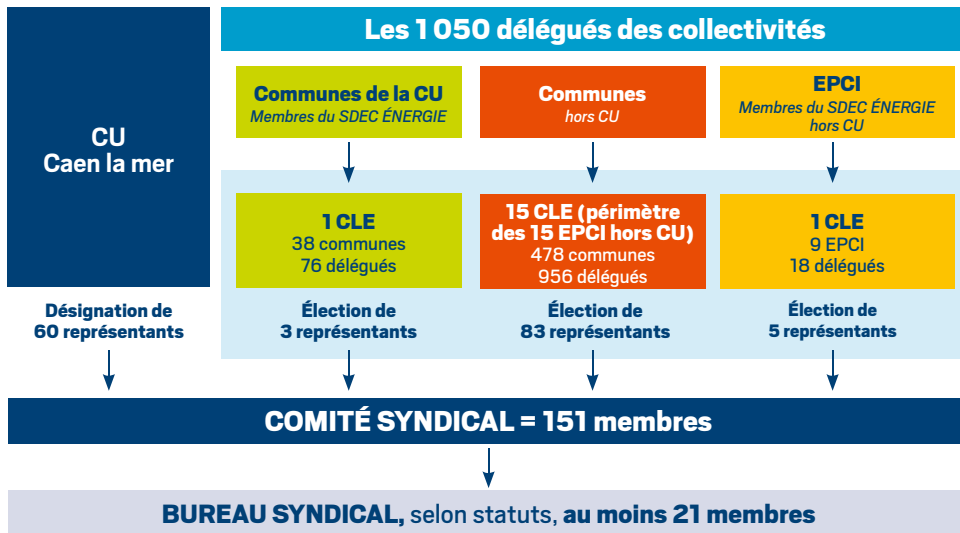
Après les élections, les 17 CLE se réunissent en général une fois par an, sur une commune du secteur géographique, pour échanger sur des sujets d'actualités de l'énergie et du syndicat. Elles permettent également de débattre de sujets, présentés ensuite au comité syndical. □

Pour en savoir + : www.sdec-energie.fr/
rubrique Elections 2026

526 COLLECTIVITÉS SONT MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE

516 communes, 9 EPCI et la communauté urbaine Caen la mer sont adhérents du SDEC ÉNERGIE pour sa compétence fondatrice (l'organisation du service public de l'électricité) et/ou pour ses compétences à la carte telles que la contribution à la transition énergétique, les énergies renouvelables, l'éclairage public, la signalisation lumineuse, le gaz...

LA GOUVERNANCE AU SDEC ÉNERGIE



LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ

Vis-à-vis de leur collectivité

Deux délégués titulaires représentent leur collectivité auprès du SDEC ÉNERGIE et au sein des Commissions Locales d'Énergie (CLE). Ils reçoivent des informations utiles pour leur collectivité et contribuent aux orientations proposées au comité syndical.

Vis-à-vis du SDEC ÉNERGIE

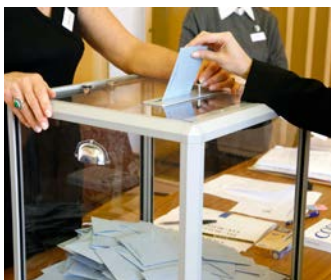
Le délégué a également un rôle de représentation du SDEC ÉNERGIE auprès de sa collectivité. Le délégué informe sa collectivité des actions menées par le syndicat. Une fois par an, le délégué présente à sa collectivité, en séance du conseil, le rapport d'activité du SDEC ÉNERGIE. Les délégués suivent aussi, avec le SDEC ÉNERGIE, les projets qui sont réalisés sur le territoire de leur collectivité. Ils peuvent aussi faire les demandes de dépannage d'éclairage public et de signalisation lumineuse.

Vis-à-vis des habitants

Le SDEC ÉNERGIE organise le service public de la distribution de l'électricité pour le compte de l'ensemble des communes du Calvados et le service public de la distribution de gaz pour le compte de près de 176 communes (128 communes et 48 communes de Caen la mer). Les concessions gaz sont réparties entre 3 concessionnaires : GRDF, Antargaz Energies et Primagaz. Le SDEC ÉNERGIE a accordé la concession à ENEDIS pour la partie distribution publique d'électricité et à EDF pour la partie fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. Le SDEC ÉNERGIE a une mission d'information et de défense des usagers du service public de l'électricité. Par leur connaissance des habitants et des actions du syndicat, **les délégués du SDEC ÉNERGIE peuvent alors avoir un rôle de relais d'information** entre le syndicat et les consommateurs sur le territoire de leur collectivité et les mettre en relation dès que nécessaire : famille en situation de précarité énergétique, contentieux avec les concessionnaires, riverains de chantiers, économies d'énergie...

Absences et quorum

Le comité et le bureau syndical sont soumis à des quorums pour chaque délibération et pas simplement à l'ouverture des séances. Pour atteindre les quorums exigés, les pouvoirs ne sont pas admis, la présence physique est réclamée. En clair, **devenir délégué du SDEC ÉNERGIE demande de l'investissement et de la disponibilité.**



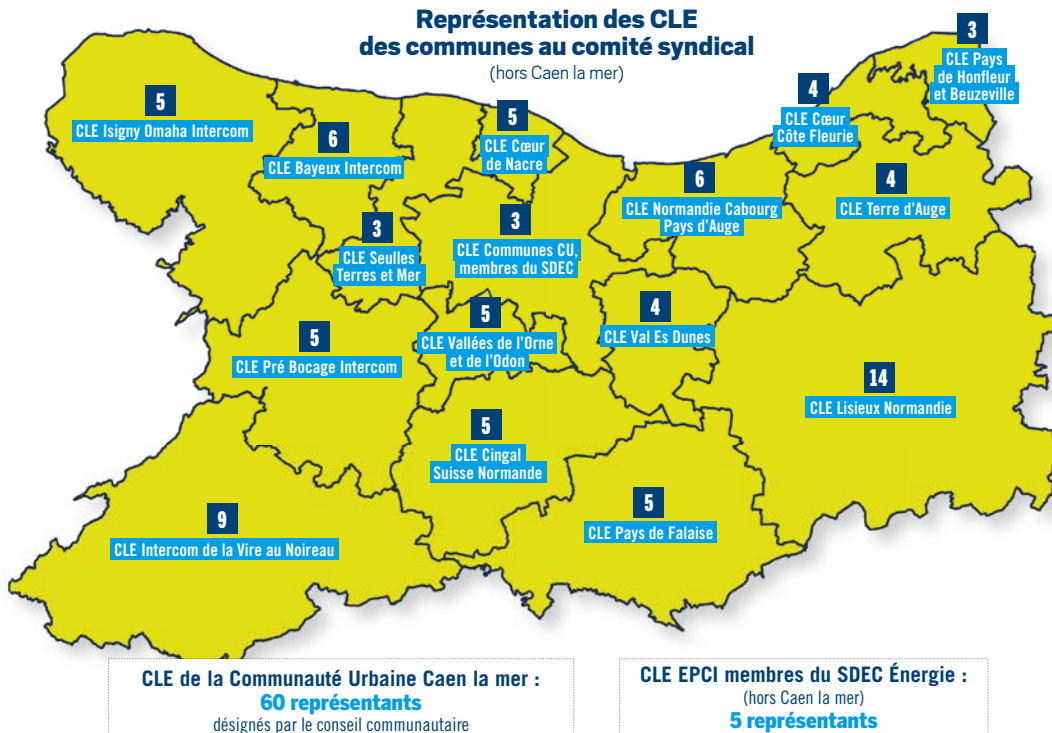
ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Le lundi 18 mai prochain, à partir de 14h, à la CCI Caen Normandie, le comité syndical s'installera et procédera à l'élection du Président du SDEC ÉNERGIE, de ses Vice-présidents et des membres du bureau syndical.

Le bureau syndical délibère dans la limite des délégations fixées par le comité syndical. Il comprend au moins 21 membres (4 représentants de la Communauté Urbaine Caen la mer et au moins un représentant de chaque collège électoral). Il se réunit

en général toutes les 6 semaines au siège du SDEC ÉNERGIE. Lors du mandat 2020-2026, le bureau syndical était composé de 25 membres : 1 Présidente, 8 Vice-présidents et 16 autres membres.

Représentation des CLE des communes au comité syndical (hors Caen la mer)



TROUVILLE-SUR-MER

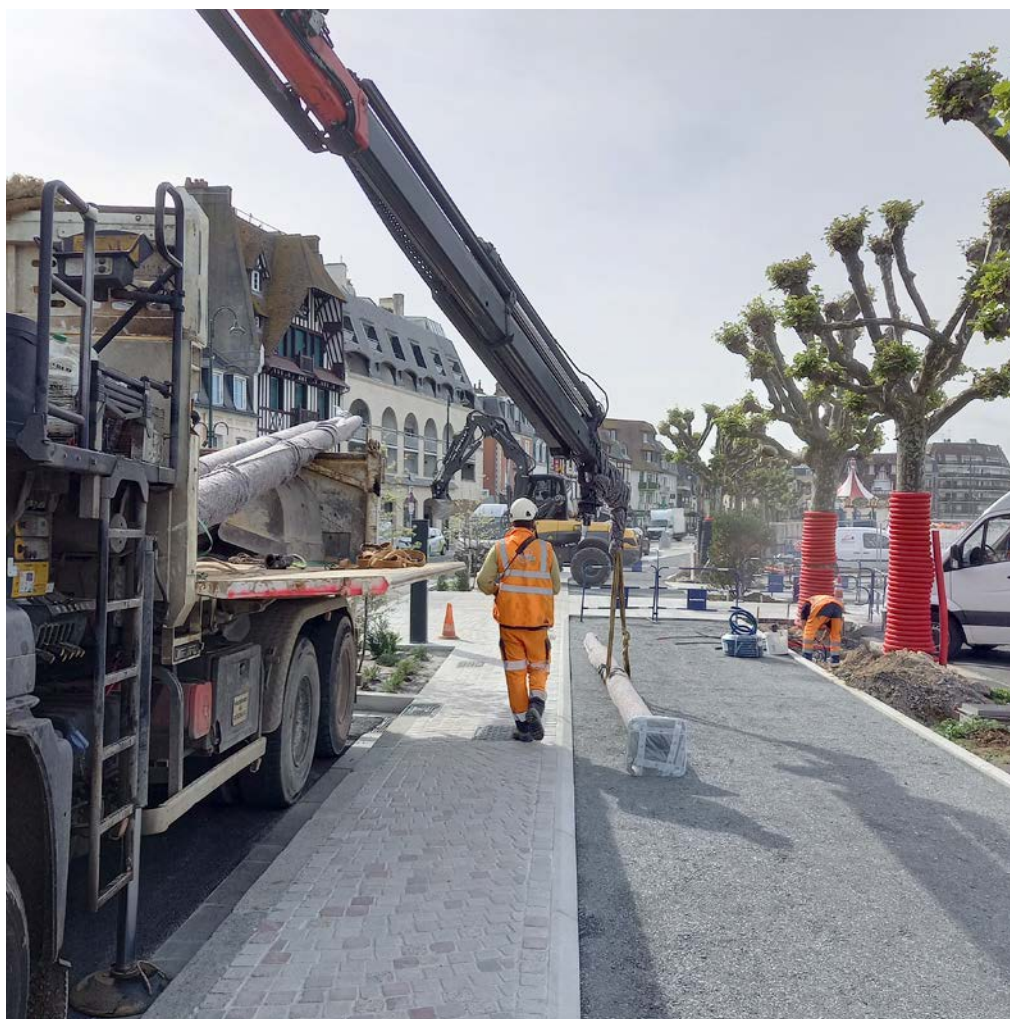
Un nouvel éclairage pour une entrée de ville remaniée

Fluidifier la circulation, sécuriser les piétons et valoriser les mobilités douces dans un cadre arboré... La ville de Trouville-sur-Mer a consacré 6 millions d'euros pour remodeler les quais et le boulevard Fernand Moureaux. Le SDEC ÉNERGIE a porté le renouvellement de l'éclairage public pour un budget de 600 000 €.

Adhérente au syndicat depuis 2022 pour la compétence éclairage public et signalisation lumineuse, la commune de Trouville-sur-Mer a lancé, en 2023, un ambitieux projet pour requalifier son entrée de ville, avec la création de pistes cyclables, une reconfiguration de la chaussée et le réaménagement de la promenade au bord de la Touques. *« Initialement, le projet prévoyait seulement un déplacement des luminaires, rappelle Éric Colombert, adjoint du service Éclairage public et Signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE. Nous avons identifié que le déplacement du matériel, souvent endommagé, ne correspondrait plus aux attentes du projet. »* Pour prendre en compte les nouvelles contraintes de circulation et l'aménagement des pistes cyclables qui empiétaient sur le boulevard, le syndicat a proposé une remise à niveau des équipements et le recalibrage complet de l'éclairage. La commune a finalement décidé d'inscrire ces travaux supplémentaires au budget 2024.

Des travaux sous contraintes

À chaque chantier son lot de contraintes. À Trouville-sur-Mer, le SDEC ÉNERGIE a dû programmer ses interventions dans le calendrier d'un projet global, en suivant l'avancement du chantier de voirie pour réaliser les terrassements et planter les massifs des mâts d'éclairage. Autre élément à considérer : le marché hebdomadaire a été maintenu sur le boulevard, se déplaçant lui-même au rythme des travaux. *« La commune a également souhaité conserver un minimum d'éclairage, complète Éric Colombert, même pendant la dépose des candélabres. »* Par ailleurs, à l'issue du renouvellement des lampadaires sur le Boulevard Moureaux, des anomalies techniques (défauts de stabilité dus à une mauvaise adhérence entre les tiges de scellement et le béton des massifs) ont été détectées. Le SDEC ÉNERGIE et son prestataire ont mis tous les moyens en œuvre pour minimiser les nuisances et garantir une intervention rapide, efficace et sécurisée.



70 nouveaux lampadaires ont été posés pendant la restructuration de l'entrée de ville.

5 km de câbles

Pour différencier les régimes de fonctionnement de l'éclairage public et de l'éclairage festif, deux réseaux parallèles ont été créés. Un troisième câblage permanent a été posé sur l'ensemble du linéaire pour le réseau Wi-Fi et la vidéosurveillance. Enfin, le boulevard n'est plus commandé par trois armoires mais par une seule pour éviter des allumages différés selon les zones. Finalement, 5 km de câbles auront été tirés sur un linéaire de 700 m. □

LE BUDGET DU CHANTIER ÉCLAIRAGE*

Boulevard et quai :
584 000 € TTC (reste à charge pour la commune : 298 000 €).

Deux squares supplémentaires :
77 934 € TTC (reste à charge pour la commune : 52 376 €).

*hors pose des fourreaux, assurée par l'entreprise en charge de la voirie.

RETOUR D'EXPÉRIENCE



800 ÉLÈVES DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM SENSIBILISÉS AU FUTUR ÉNERGÉTIQUE PAR L'EXPO NOMADE « 2050 »

L'énergie est omniprésente dans notre quotidien, mais nous n'en avons pas toujours conscience. L'exposition « 2050 », produite par le SDEC ÉNERGIE, éclaire le public en dressant le bilan de nos consommations d'énergie. Elle invite aussi à se projeter dans le futur pour imaginer comment nous produirons et consommerons l'énergie à l'horizon 2050. « La population augmentera, nos modes de vie évolueront, ainsi que nos besoins de consommation, explique Gilles Marin, animateur de la Maison de l'Énergie. Si nous restons sur les mêmes capacités de production qu'aujourd'hui, sans changer notre manière de la consommer, la balance se déséquilibrera dramatiquement et nous devrons faire des choix. Heureusement, il y a des solutions dans le "magasin des possibles" de l'exposition. Mobilité, habitat, production et stockage d'énergie... Les visiteurs devront faire les meilleurs compromis pour l'avenir et arbitrer leurs choix selon leur profil, qu'ils soient citoyens ou élus. »

Ouvrir le sujet en le dédramatisant

L'exposition 2050 a été accueillie en 2025 sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, dans le cadre de son Plan Climat. Cette sensibilisation, capable de toucher tous les publics grâce à ses différents niveaux de lecture et la présence d'un médiateur, a été proposée à 800 élèves de CM1 et CM2. Démontable et transportable, « 2050 » a été installée environ 4 semaines à la médiathèque d'Aunay-sur-Odon, puis à la maison citoyenne de Caumont-sur-Aure, et enfin au collège de Villers-Bocage. Ces trois installations successives ont permis de rapprocher l'exposition des élèves.

Le sujet de l'énergie évoluant très vite, une réécriture des contenus de l'exposition est en cours. La nouvelle version sera déployée dans le cadre des partenariats PACTE (Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique) avec les EPCI. Une première installation est envisagée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie. □

Si vous souhaitez accueillir l'exposition, contactez la Maison de l'Énergie au 02 31 06 91 76 - Prévoir un espace de 100 m²

RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Laize-Clinchamps : un nouveau quartier raccordé

En octobre 2025, le SDEC ÉNERGIE a mis en exploitation, sous la responsabilité de son concessionnaire Enedis, les ouvrages de distribution publique d'électricité permettant de desservir un nouveau quartier sur la commune de Laize-Clinchamps. En raison de sa complexité, ce chantier a exigé une coordination minutieuse de tous les intervenants.

Commune nouvelle depuis 2017, Laize-Clinchamps est issue de la fusion de Clinchamps-sur-Orne et Laize-la-Ville. Les deux bourgs étant distants géographiquement, la nouvelle collectivité a souhaité créer un nouveau quartier « Cœur de ville » pour rapprocher les deux aires de vie existantes. Baptisé « les Terrasses », ce trait d'union entre les deux communes historiques a été conçu comme un projet mixte. Sur 4,2 ha, le quartier comprendra de l'habitat individuel en accession à la propriété et des petits immeubles collectifs. À ces logements (de 55 à 70) s'ajouteront des espaces commerciaux et de services (une supérette, un cabinet médical pour deux médecins, des bornes de recharge pour véhicules électriques). « Pendant la phase d'étude, nous avons appris qu'Enedis avait un projet de restructuration du réseau HTA aérien et prévoyait de créer un réseau souterrain, explique Loïc Cordon, ingénieur travaux au SDEC ÉNERGIE. Nous avons décidé de nous coordonner et d'y intégrer le poste de transformation de 630 kVA, nécessaire pour alimenter une partie du quartier. »

Anticipation, adaptation...

Quand le SDEC ÉNERGIE conserve sa maîtrise d'œuvre, le syndicat demande à l'aménageur de mettre à disposition la tranchée commune des réseaux souples (eau potable, télécoms, éclairage public...) pour y poser les ouvrages électriques. Ce qui implique de se coordonner avec la commune donneuse d'ordre et avec l'ensemble des intervenants



du projet. « Ce n'est pas comme un effacement des réseaux où nous maîtrisons la phase de programmation, précise Loïc Cordon. Nous devons nous inscrire dans le mouvement général avec le donneur d'ordre et les entreprises. Cela impose d'être très réactif et de gérer les imprévus, comme l'ajout d'un kiosque à pizza ou d'une laverie qui n'apparaissaient pas dans le projet initial mais qui peuvent avoir une incidence sur le dimensionnement des puissances. » □

LES TRAVAUX EN CHIFFRES

800 kVA : Puissance globale

1 425 ml de réseau BT souterrain

1 poste de transformation de 630 kVA

Coût du projet :

227 938 € TTC incluant le génie civil pour l'éclairage public. Reste à charge pour la commune : 42 115 € net*

Aides du SDEC ÉNERGIE :

› Aide PCT (Part couverte par le tarif) : 40 % du montant global pour la partie électrique : **87 214 € TTC**

› Aide du SDEC ÉNERGIE dans le cadre du développement rural via l'analyse de la Commission Développement Économique du syndicat : 40 % du montant global pour la partie électrique : **87 214 € TTC**

› Aide de 30 % du SDEC ÉNERGIE pour la partie éclairage public : **2 970 € TTC**

* La TVA est avancée par le SDEC ÉNERGIE



Maxime Colin travaille au quotidien avec des outils de cartographie (QJIS) et des bases de données sous PostgreSQL, entre autres.

Assistant d'études et de travaux pour un bureau d'études spécialisé dans l'aménagement paysager, Maxime Colin a choisi de réorienter sa carrière quand l'entreprise qui l'employait a cessé son activité. Un virage à 180° ? Pas exactement. « Pendant mon expérience de paysagiste, j'ai eu l'occasion d'utiliser la cartographie pour des programmes de gestion différenciée des espaces verts. L'outil me plaisait. En me formant pendant 8 mois pour devenir technicien SIG⁽¹⁾, je suis resté dans l'aménagement urbain, mais aujourd'hui je travaille sur une plus grande échelle. »

Vérifier la qualité des données

Depuis qu'il a intégré les équipes du syndicat, Maxime Colin produit finalement peu de plans. « Mon rôle est avant tout de récupérer, en fin de chantier, les données de récolement transmises par les entreprises qui travaillent sur nos réseaux d'éclairage public, d'électricité, de télécom ou de signalisation des carrefours à feux. Après contrôle, je dois les intégrer dans une base de données que j'actualise et vérifie en permanence. En tant que gestionnaire de réseaux, le SDEC ÉNERGIE doit connaître leur positionnement précis. C'est une disposition réglementaire. »

EN MISSION

« Aujourd'hui je travaille sur une plus grande échelle »

Après une reconversion professionnelle, Maxime Colin a intégré, il y a un an, le service Ressources numériques et logistique du SDEC ÉNERGIE. Sa mission ? Administrer et contrôler la base de données qui garde en mémoire la position exacte des réseaux enterrés, gérés et exploités par le syndicat.

Contrôler sur le terrain

Cette cartographie précise des réseaux est nécessaire à chaque fois que débute un chantier. « Tous les concessionnaires qui ont des réseaux dans l'emprise des travaux doivent envoyer leur positionnement aux entreprises pour éviter les accidents. Sur certains réseaux, on constate parfois un écart entre les plans et la réalité de 5 à 6 m alors que la précision requise est de 50 cm pour les réseaux souples, et 40 cm pour les réseaux rigides (assainissement, eau potable...). »

Pour garantir encore plus de précision, le SDEC ÉNERGIE a fait l'acquisition de matériels de détection des réseaux électriques enterrés afin d'effectuer des contrôles de terrain. Pour cela, Maxime Colin est désormais titulaire d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Il a également passé une habilitation électrique. Encore quelques formations à réaliser et il pourra intervenir directement sur le terrain pour des opérations de levés et de détection de réseaux. À terme, le syndicat étudie l'opportunité de suivre un programme de certification pour cette activité de détection. □

⁽¹⁾ Système d'information géographique.



PROJET DE LOI DE DÉCENTRALISATION

Dans le cadre de son projet de nouvel acte de décentralisation, le Premier ministre souhaite reconnaître aux Départements un rôle de chef de file des réseaux de proximité.

La distribution d'électricité a toujours constitué un service public local, depuis une loi de 1906 qui a attribué cette compétence aux communes et à leurs groupements.

La FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et les syndicats d'énergie dénoncent la volonté de remise en cause du modèle actuel qui a fait les preuves de son efficacité.

Aussi, dans sa motion approuvée lors de son Assemblée générale du 11 décembre 2025, également adoptée par le comité syndical du SDEC ÉNERGIE du 12 février 2026, la FNCCR demande au Gouvernement de renoncer à son projet qui va à l'encontre de l'objectif initial de clarification des compétences et demande de ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés car cela freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par l'État.

Source : fnccr.asso.fr

PAROLE À...

Guillaume Portron Délégué territorial Calvados d'Enedis

Nommé en janvier 2026, Guillaume Portron est le nouveau représentant d'Enedis auprès des collectivités locales et des institutions du Calvados.

En quelques mots, pouvez-vous nous décrire votre parcours ?

Au service de la transition énergétique des territoires, j'ai débuté au sein du groupe EDF, au cœur du Massif Central, en tant que responsable de la maintenance de barrages, au plus près des enjeux de sûreté et de concession hydraulique. J'ai ensuite rejoint la R&D, pour travailler sur les perspectives de développement des énergies renouvelables et sur le fonctionnement des marchés de l'électricité. Début 2022, j'ai intégré Enedis en Normandie pour piloter le service de conduite 24h/24 du réseau de distribution, véritable tour de contrôle garantissant la sécurité et la continuité d'alimentation. C'est avec cette double culture opérationnelle et stratégique que j'ai pris, début 2026, la responsabilité de Délégué Territorial du Calvados.

Quels sont vos priorités pour le service public de l'électricité ?

Le service public de l'électricité, c'est avant tout être utile à tous, chaque jour, dans un contexte de transition énergétique. Cela signifie distribuer une électricité de qualité et accessible en s'appuyant sur l'engagement des femmes et des hommes d'Enedis, présents sur le terrain. Nos priorités sont claires : réussir les raccordements, accompagner les nouveaux usages électriques et renforcer la résilience du réseau face aux aléas climatiques. C'est pourquoi, à l'image de ce que nous



© Orsolya Galgoczi

faisons dans le Calvados, il est primordial de continuer à investir sur le réseau et innover pour garantir la continuité de service et préparer le réseau de demain.

D'après-vous, quels seront les sujets porteurs pour Enedis et le SDEC ÉNERGIE à moyen terme ?

Ensemble, nous avons un rôle clé à jouer dans la réussite, au niveau départemental, de la « seconde électrification du pays » : développement des énergies renouvelables, mobilité électrique, adaptation du réseau aux nouveaux usages. Ces défis exigent une vision partagée et une coopération étroite. La gestion intégrée et collective des réseaux sera déterminante pour concilier performance, sobriété et équité territoriale, au bénéfice de tous les clients du Calvados. □

LE CHIFFRE

639 000 €



C'est le montant des aides octroyées par le syndicat en 2025 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. 10 communes ont ainsi été lauréates des 3 appels à projets : **PROGRES** pour la rénovation des établissements scolaires (7 écoles) pour un montant d'aide de près de 585 000 € ; **SOLENE** pour les logements communaux à caractère social avec 2 logements soutenus et 14 000 € d'aides apportées ; et **SPRINT** pour les établissements sportifs avec 1 gymnase rénové et une aide apportée de 40 000 €.



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

Le décret n°2026-76 du 12 février 2026 relatif à la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) constitue la nouvelle feuille de route énergétique

de la France. La PPE fixe notre trajectoire énergétique pour les dix prochaines années, avec comme objectifs : accélérer l'électrification et renforcer l'indépendance énergétique de la France. On retiendra : la baisse des énergies fossiles de 58 à 40 % en 2030 ; la « relance du nucléaire » ; une « accélération » de l'éolien en mer ; une « évolution raisonnée » du photovoltaïque ; une restriction de l'éolien terrestre ; une clause de revoyure en 2027.

Source : JORF 13/02/2026



RECRUTEMENTS

Le syndicat recherche activement :

- un(e) assistant(e) pour sa direction Transition énergétique ;
- un(e) agent de maintenance pour le service Éclairage public/Signalisation lumineuse ;
- un(e) assistant(e) pour le service Réseaux (contrat de projet).

Pour tous renseignements : contacter Sandrine Bonnegent à sbonnegent@sdec-energie.fr.

09/12 : Langrune/Mer – Borne de recharge



Mise en service de la borne 30 kVa, route de Courseulles-sur-Mer, financée par le SDEC ÉNERGIE et la Région Normandie dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques.

20/01 : Vœux aux partenaires



Cérémonie des vœux aux élus des collectivités adhérentes, aux institutions publiques et aux partenaires privés.

06/02 : Troarn - Aménagement



Inauguration des travaux d'aménagement de la Route de Rouen dont l'effacement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public ont été réalisés par le syndicat.

TELEX...

Du 27 avril au 11 mai Commissions Locales d'Énergie : élections des représentants au comité syndical – **18 mai** 14 h – CCI de Caen Normandie : Installation du nouveau Comité syndical et élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau syndical – **25 juin** À partir de 8 h 30 – Parc des expositions de Caen – Salon des collectivités 2026 organisé par l'UAMC – Stand du SDEC ÉNERGIE

Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

14/01 : Journée contre la précarité énergétique



Journée d'échanges techniques des acteurs locaux de la lutte contre la précarité énergétique et nouvelles dispositions du chèque énergie présentée par Violaine Lanneau de la FNCCR.

30/01 : Vœux aux agents



Cérémonie des vœux aux agents et remise de médailles du travail.

24/02 : Convention avec le SDIS



Signature de la convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), faisant du SDEC ÉNERGIE un employeur partenaire des sapeurs-pompiers. Et félicitations à notre agent Jérémy BREDIN, récemment formé et désormais sapeur-pompier volontaire.